N° 126

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet 1959.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif à l'***équipement économique général**

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1re législ.) : **55, 160, 129 et in-8° 21.**

Le Premier Ministre.

Paris, le 1er juillet 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relatif à l'équipement économique général, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 30 juin 1959.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est approuvé un programme d'équipement économique général d'un montant total de 1.327.785 millions de francs.

Ce programme s'applique :

1° à l'énergie électrique, à concurrence de 883 milliards 400 millions de francs, pour les opérations d'Electricité de France, de la Compagnie nationale du Rhône, de Charbonnages de France (centrales thermiques minières) et du Commissariat à l'Energie atomique (années 1960, 1961 et 1962) ;

2° aux transports et communications, à concurrence de 264.385 millions de francs, soit :

Société nationale des chemins de fer français (électrification et matériel roulant neuf) [années 1960, 1961 et 1962], 203.700 millions de francs ;

Travaux publics (ports de commerce et de pêche, voies de navigation intérieure) [années 1960, 1961 et 1962], 54.000 millions de francs ;

Aviation civile et commerciale (navigation aérienne et météorologie) [années 1960 et 1961], 6.685 millions de francs ;

3° aux Télécommunications (années 1960, 1961 et 1962), à concurrence de 180.000 millions de francs.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1959.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

Nota. — Voir les documents annexés au n° 55 (Assemblée Nationale, 1re législature).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.